

377

DB14.1

Projet de création du parc national des
Dunes-de-Tadoussac

6213-01-008



Dossier des Dunes

**Rencontre du conseil municipal
Comité consultatif**

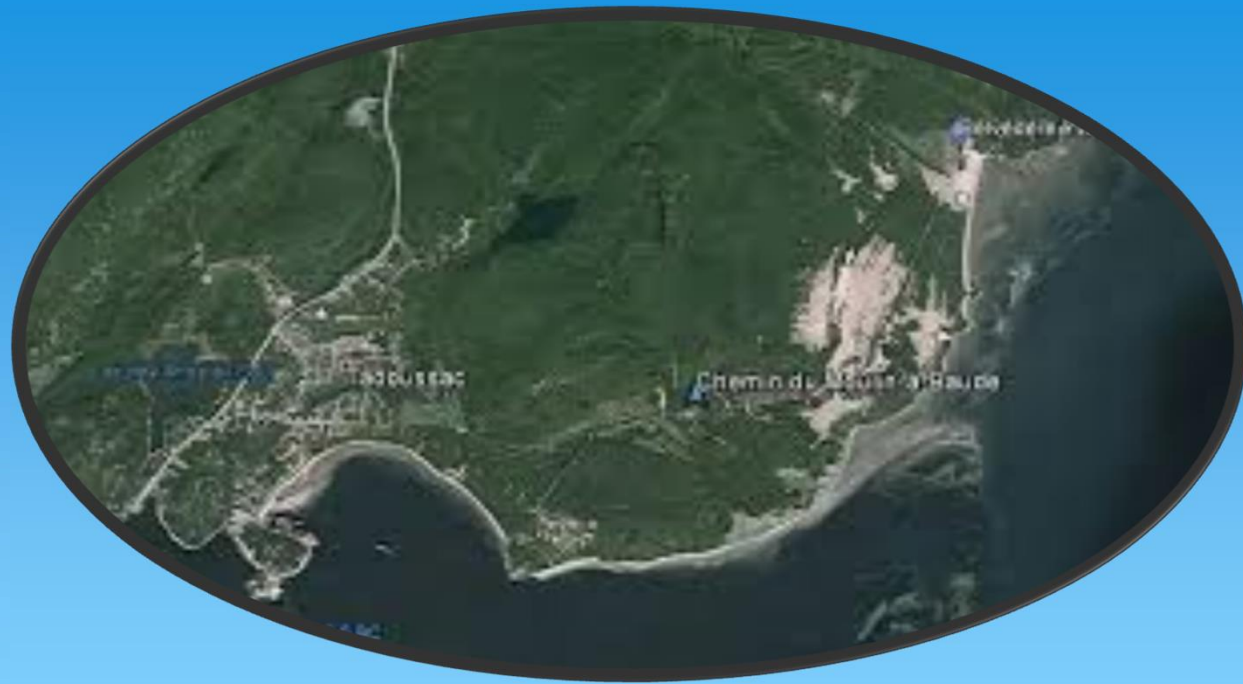
Vendredi le 16 février 2018

BIENVENUE

Table des matières

- Mot de bienvenue
- Mot du maire
- Mandat du comité
- Options retenues
- Discussion libre
- Prochaine étape





Servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier, ou non, pour la modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay dans le secteur des dunes, dans le respect des attentes des citoyens, des citoyennes et des promoteurs de Tadoussac.

Options retenues

- * Lors de la rencontre du 10 janvier 2018, les membres du Comité consultatif se sont entendus sur les scénarios à prioriser :
 - * **Scénario 2:** Aucun parc : Suivant les discussions, **cette option est rejetée d'emblé puisque personne ne souhaite un retour en arrière;**
 - * **Scénario 3:** Parc national et parc municipal;
 - * **Scénario 7:** Acquisition des terres (-) ou cession (6) : 100% parc municipal, suivant l'acquisition des terre à titre gratuit;
 - * **Scénario 8:** Parc national des Dunes de Tadoussac.

Scénario 2: Aucun parc

Avantages

- * Possibilité de récupération des terres par la municipalité

Désavantages

- * Le transfert des terres publiques devra suivre un processus régit par la Loi
- * Dans le cas d'un transfert des terres publiques à la municipalité, le processus s'avère complexe:
 - * Achat des terres à la valeur marchande
 - * Gestion du territoire (Coûts d'entretien, de contrôle et surveillance)
- * Possibilité pour certains citoyens de racheter leurs terres (Ce qui peut aussi limiter l'accès)

Scénario 3: Parc national et parc municipal

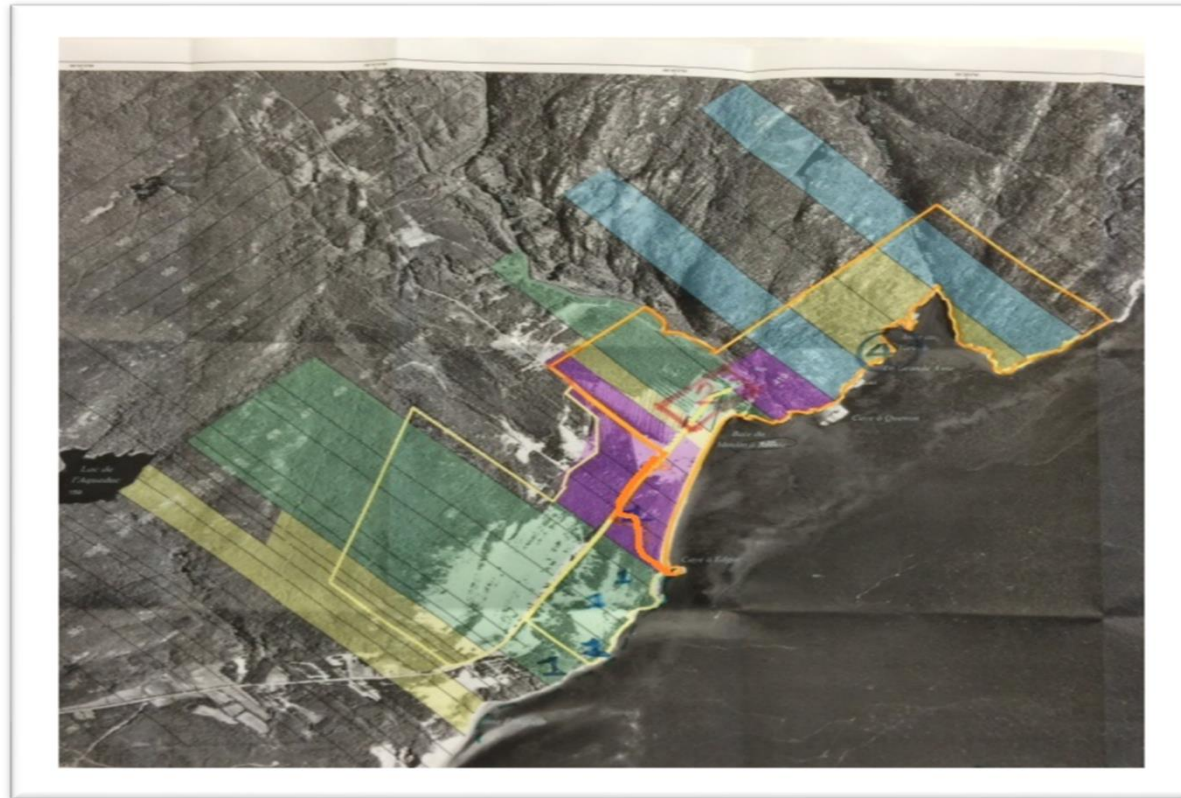
Avantages

- * Récupération appréciable d'une portion du territoire par la municipalité
- * Plus grande latitude décisionnelle dans la gestion du parc municipal
 - * Offrir des activités complémentaires et interdites dans le parc national
 - * Encadrement de toutes les activités
- * Possibilité d'entente de gestion avec le gestionnaire du parc national

Désavantages

- * Coût d'entretien de gestion du parc municipal et augmentation des RH
- * Encadrement de certaines activités dans le parc municipal (règlements, surveillance et contrôle)

Proposition des nouvelles limites Comité et MFFP



Scénario 7: Acquisition de l'ensemble des terres

Avantages

- * Récupération des terrains par la municipalité de Tadoussac
- * Gestion de l'ensemble du territoire

Désavantages

- * Obligation envers le MFFP
 - * Redevances en cas de vente de terrains

Informations à obtenir:

- Évaluation des terrains (Prix du marché)

Scénario 8: Parc national des Dunes de Tadoussac

Avantages

- * Page blanche
- * Table d'harmonisation municipale (citoyens, promoteurs, élus)
- * Retombées économiques (Investissement, création d'emplois, etc.)

Désavantages

- * Perte de territoire?
- * Perte d'espaces récréatifs pour les citoyens et les touristes
- * Accès limité aux Dunes
- * Règlements restrictifs pour plusieurs activités

Informations à valider:

- Valider si ce scénario est réalisable dans le cadre du découpage proposé au scénario 3

Réflexions

Obtenir des informations plus précises

- * **Option 3** : Quels sont les coûts liés à la gestion d'un parc municipal? Est-ce que la municipalité a l'argent à moyen et long terme pour faire la gestion d'une portion ou de 100% de ce territoire? Est-ce que le territoire pourrait être géré par une autre entité?
- * **Option 7** : Quel est la valeur réel du territoire?
- * **Option 8** : Quel serait les retombées économiques d'un Parc national des Dunes de Tadoussac?

Priorisation

- * Obtenir les informations manquantes à l'analyse des scénarios retenus;
- * Établir un échéancier « serré » afin qu'une décision soit prise avant la fin de l'année 2018;
- * Rencontrer le MFFP afin de faire le point et valider la possibilité d'une aide financière pour une éventuelle étude des options suggérées.

Les membres du Comité consultatif ont la conviction que ces questions doivent être élucidées afin que le Conseil municipal puisse se doter d'une orientation claire et précise. Enfin, tel que discuté lors de l'assemblée citoyenne du 30 septembre dernier, il ne faut pas rejeter la possibilité d'un référendum.



Fin de la rencontre

Merci!